



Résolution 2024-11-R01

BANNIÈRES RÉTRACTABLES

Attendu que le SEI 10005 désire accroître d'avantage sa visibilité.

Il est résolu que la section locale procède à l'achat de deux bannières rétractables, incluant les frais de design auprès de la compagnie Promotions universelle jusqu'à concurrence de 750\$.

Il est de plus résolu que le design final devra être approuvé par la majorité de l'exécutif.

Proposée par Kelly Pothier

Secondée par Sabrina Williams

Adoptée le

Kelly Pothier

Secrétaire SEI 10005